

AFFAIRE N° 31. -- Construction d'un CES à Domenjod -- Expropriation des terrains d'assiette non encore acquis. --

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la programmation des constructions scolaires du second degré, Monsieur le Vice-Recteur m'a fait part de la nécessité de prévoir à court terme la réalisation d'un Collège d'Enseignement Secondaire de 600 ou éventuellement 900 places destiné à desservir les populations scolaires de la Bretagne, de Domenjod et de la partie est du Chaudron.

Un terrain de quatre hectares environ -dont 1,5 hectares seraient réservés aux équipements sportifs - situé à Domenjod en contrehaut du groupe scolaire a été réservé à cet effet au Plan d'Occupation des Sols et a reçu le 15 Décembre 1978, l'avis favorable de la Commission de Contrôle compétente.

Une partie seulement de ce terrain appartient déjà à la Commune et la difficulté des négociations engagées avec les propriétaires des parcelles restant à acquérir laisse présager l'improbabilité d'accords amiables.

C'est pourquoi je vous propose de recourir à la procédure d'expropriation. Je vous demande à cet effet de bien vouloir m'habiliter à engager cette procédure, à solliciter si besoin est le concours d'un avocat et à ester en justice.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x x